

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DEMARCHE QUALITE : LE BARREAU DE PARIS, PREMIER BARREAU ET PREMIER ORDRE PROFESSIONNEL A OBTENIR LA CERTIFICATION ISO 9001

- Certification ISO 9001 pour l'ensemble des activités de l'Ordre pour une durée de 3 ans
- Une première pour un barreau en France
- Aboutissement de plus de quinze ans d'engagement continu au service d'une institution plus performante

Paris, le 20 février 2026 - Le barreau de Paris vient d'obtenir la certification ISO 9001 pour l'ensemble des activités de l'Ordre, pour une durée de trois ans. Cette reconnaissance internationale consacre plus d'une décennie d'engagement en faveur d'une qualité managériale et opérationnelle de premier plan.

Premier barreau de France avec 37 000 avocats, le barreau de Paris confirme, à travers cette certification, la capacité d'adaptation de l'Ordre face aux mutations de la profession. Cette certification est une première pour un barreau en France mais également pour un ordre professionnel.

Une organisation ordinaire alignée sur les standards internationaux

La norme ISO 9001, élaborée par l'Organisation internationale de normalisation et mise en œuvre dans près de 170 pays, matérialise un ensemble de critères et de procédures d'excellence, visant à instaurer une efficacité et une cohérence optimales au sein des structures qui l'adoptent. Elle repose sur des principes exigeants : orientation client, leadership, implication du personnel, approche processus, amélioration, prise de décision fondée sur des preuves, management des relations avec les parties intéressées.

Cette certification marque une étape structurante pour l'institution ordinaire, en inscrivant durablement son fonctionnement dans les standards internationaux les plus élevés en matière de management de la qualité.

Une culture de l'amélioration continue

Engagée depuis plus de quinze ans, la démarche qualité du barreau de Paris s'appuie sur une logique d'évaluation régulière, d'adaptation et de modernisation des pratiques. Elle traduit la volonté constante de renforcer l'efficacité de l'action ordinaire, la lisibilité des services proposés et la qualité du service rendu aux avocats parisiens et in fine aux justiciables.

Pour le bâtonnier Louis Degos et la vice-bâtonnière Carine Denoit-Benteux : « Cette certification est une reconnaissance collective du travail accompli par les élus et les équipes de l'Ordre. Elle traduit notre volonté de restaurer la confiance dans l'institution, de réformer nos méthodes de travail dans une logique d'amélioration continue et de rassembler autour d'une exigence partagée de qualité au service des avocats parisiens. »

Contacts presse :

Barreau de Paris
Louison Bles - 06 60 09 54 60
presse@avocatparis.org

Agence Bazaille Consulting
Marie-Danièle Matondo - 06 80 60 18 13
Guillaume Bazaille - 06 77 98 22 94